

COMPTE RENDU de la rencontre extraordinaire du Comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à par ZOOM, le **lundi 12 juillet 2021** à **15 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller, président du CCS
Monsieur Louis Toner, conseiller
Madame Stéphanie Lebrun, Agente de police - RIPRSL
Monsieur Jean-Yves Héroux, citoyen
Madame Ginette Simard-Poirier, citoyenne
Monsieur William Laing, citoyen
Monsieur Jean Lanciault, directeur, Service de l'ingénierie
Monsieur Francis Leblanc, directeur, Service des travaux publics
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Formant le quorum requis par le règlement 1194 sous la présidence du conseiller, monsieur Jean-Pierre Brault.

Sont absentes :

Madame Lise Chaussé, Sergente à la RIPRSL
Madame Marie-Élène Lamoureux, citoyenne

2021-041-A

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 15h30 en vidéoconférence. Les membres du comité souhaitent la bienvenue à Mme Stéphanie Lebrun, agente à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

2021-042-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la rencontre du 12 juillet 2021 est approuvé sans changement.

2021-045-R

CIRCULATION ÉCOLE PAUL-ÉMILE-BORDUAS

ATTENDU la demande reçue par la direction de l'école Paul-Émile-Borduas et du conseil d'établissement qui demande à la Ville d'accepter différentes recommandations afin de rendre le secteur plus sécuritaire;

ATTENDU QUE plusieurs des recommandations formulées peuvent être mises en applications par le Centre de service scolaire des Patriotes puisqu'elles seraient réalisées sur le terrain privé de l'école;

ATTENDU QUE le comité souhaitait donc répondre aux trois recommandations suivantes qui s'appliquent sur le territoire de la ville :

- 1) Signalisation concernant l'accès au débarcadère scolaire;
- 2) Ajout d'un brigadier scolaire à l'intersection des rues Louis-Pasquier et Forbin-Janson;
- 3) Marquage d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Louis-Pasquier et Forbin-Janson.

ATTENDU QUE l'accès au débarcadère scolaire à l'intersection des rues Forbin-Janson et Louis-Pasquier donne l'impression d'un prolongement de la rue Louis-Pasquier et qu'ainsi tout automobiliste peut l'emprunter pour accéder au boulevard de la Gare;

ATTENDU QUE cette voie est privée, ne constitue pas une rue municipale et est à l'usage des parents et enfants afin d'accéder au débarcadère et au personnel de l'école pour le stationnement;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de mieux signaler ce fait;

ATTENDU QUE plusieurs élèves marcheurs empruntent les rues Louis-Pasquier et Forbin-Janson pour accéder à l'école;

ATTENDU QU'aux heures de pointe, il y a à cette intersection un flot de circulation automobile et d'élèves marcheurs qui traversent l'intersection;

ATTENDU QUE les membres du comité sont d'avis que la sécurité des élèves est importante et que l'ajout d'un brigadier à cette intersection serait de mise;

ATTENDU QUE pour faciliter les élèves marcheurs, il serait souhaitable de déplacer la traverse piétonnière située à l'intersection Louis-Pasquier et Forbin-Janson du côté nord de la rue Louis-Pasquier afin qu'elle donne accès directement au terrain de l'école;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil :

- 1) De procéder à la pose de panneaux d'entrée interdite sauf véhicule autorisé, soit pour accéder au débarcadère scolaire et pour le personnel de l'école. Que ces panneaux soient installés dans l'emprise de la Ville face à l'accès au débarcadère;
- 2) De procéder à l'ajout d'un brigadier scolaire à l'intersection des rues Forbin-Janson et Louis-Pasquier ;
- 3) De déplacer la traverse piétonnière située face à la rue Louis-Pasquier à l'intersection de la rue Forbin-Janson du côté sud vers le côté nord de la rue.

2021-043-A

LEVÉE DE LA RÉUNION

Le point à l'ordre du jour étant traité, la réunion se termine à 16 h 20.

Michel Poirier, secrétaire du comité
Services juridiques